

M A I R I E

DE

SAINT-GENEST-MALIFAU

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Télécopieur : 04 77 51 26 71

ARRETE 2022-102

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAU :

VU la demande présentée par l'entreprise SAS GALLOT ZA le Bas de la Cote 42700 FIRMINY ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion des travaux de terrassement électrique sur le parking rue du Bois Ternay à Saint-Genest-Malifaux ;

A R R E T E :**Article 1^{er} : *Circulation :***

➤ La circulation sera alternée rue du Bois Ternay **du 28 septembre 2022 au 17 octobre 2022.**

Stationnement :

➤ Le stationnement sera interdit sur 2 places de stationnement sur le parking rue du Bois Ternay à proximité du transformateur **du 28 septembre 2022 au 17 octobre 2022.**

Article 2 : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise SAS GALLOT pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'entreprise SAS GALLOT, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAU sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAU, le 15 septembre 2022

Le Maire
Vincent DUCREUX

